

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 DECEMBRE 2017

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 novembre 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 10, Votants : 13.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrice COUËDON, Patrick BOURDEAUX, Odile BRAUD, André BRAUD, Sandrine HAGNIER, Susanna DEGHAÏE, Emmanuelle DUCRET et Robert RIVOIRE.

Absents excusés : Mr Jean-François LEROY pouvoir à Mr Robert RIVOIRE

Mr Adrien FARÉ pouvoir à Mr Frédéric FARÉ

Mr Robert RANA pouvoir à Mr Patrick BOURDEAUX

Absent : Mr Jérôme CRIBIER

Secrétaire de séance : Mme Susanna DEGHAÏE

## 1) Approbation du PV du 12 septembre 2017

Le conseil municipal approuve le PV du 12 septembre 2017.

## 2) Présentation des rapports d'activité du SEY 78, du SILY et du SITERR.

Mr le Maire demande si tout le monde a bien reçu, par mail, les différents rapports d'activité des syndicats.

Le conseil municipal confirme avoir pris connaissance des différents rapports.

Mr le Maire informe que les rapports ne nécessitent pas de délibération ni de vote, ceci est à titre d'information.

## 3) Appréciation du caractère d'urgence de la délibération

Monsieur Le Maire expose la nécessité d'autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, car cette délibération doit être prise avant le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le caractère d'urgence de la délibération.

## 4) Election du 4ème adjoint

Monsieur le Maire indique s'être renseigné auprès de la Préfecture pour le maintien ou non de ce poste. La Préfecture a fortement conseillé de le conserver au vu de l'importance de ce poste pour la commune.

Ce futur adjoint aura les mêmes délégations que l'adjoint démissionnaire et aura le rang n°4.

Ce numéro de rang est attribué selon la progression des adjoints à savoir :

Mr Christian COLLEU 1<sup>er</sup> Adjoint

Mr Patrice COUËDON 2<sup>ème</sup> Adjoint

Me Sandrine HAGNIER 3<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, si des personnes souhaitent se présenter au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, en charge de la communication, de l'animation, de la culture et des loisirs, suite à la démission de Mr Frédéric FONTAINE.

Mr Robert RIVOIRE se propose.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vote est à bulletin secret.

Madame HAGNIER et Monsieur BRAUD procèdent au dépouillement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'élire Mr Robert RIVOIRE au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint en charge de la communication, de l'animation, de la culture et des loisirs.

Monsieur Robert RIVOIRE remercie le conseil municipal de sa confiance.

#### 5) Contrat groupe d'assurance statutaire CIG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CIG entame une procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire qui se déroulera de janvier à juillet 2018.

La date du prochain contrat est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire indique que toutes les collectivités de moins de 30 agents affiliés à la CNRACL ont la possibilité d'adhérer à tout moment au contrat groupe, cependant, pour pouvoir en bénéficier il faut que le conseil municipal vote.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire qui sera retenu par le CIG.

#### 6) Subvention école pour classe de mer

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HAGNIER.

Madame HAGNIER informe le conseil municipal que l'école a un projet de classe de mer. Ce projet a un coût de 349€ par élève soit un total de 19 544€ pour les 56 élèves.

Monsieur le Maire propose de donner le même montant que l'année dernière soit 3 500€ ce qui ferait une participation de 62,50€ par enfant.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention de 3 500€ à la caisse des écoles.

#### 7) Tarifs accueil de loisirs du mercredi

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HAGNIER.

Madame HAGNIER informe le conseil municipal que plusieurs parents lui ont fait part de leur mécontentement sur la facturation du mercredi qu'ils trouvent très élevée car ils ont à cumuler la journée du centre ainsi que le repas cantine, ce qui donne par exemple un tarif à la journée pour le Q1 → 24.46€ et pour le Q6 → 36.30€.

Madame HAGNIER indique avoir constaté la baisse des effectifs pour le mercredi après-midi ce qui peut en être la cause.

Madame HAGNIER propose que la mairie prenne en charge la facturation du repas du midi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ce qui est actuellement mis en place lors des vacances scolaires. Ceci donnera un tarif à la journée par exemple pour le Q1 → 19.56€ et pour le Q6 → 31.40€.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre en charge la facturation du repas du midi pour le centre de loisirs du mercredi.

#### *8) Non prise en charge financière lors de création de bateaux trottoir*

Monsieur le Maire explique que depuis que les divisions de terrain sont possibles, la mairie a énormément de demandes de prise en charge de la création de « bateaux trottoir ».

Chaque bateau coûte environ 1000€ ce qui représente une énorme dépense pour la commune.

Monsieur le Maire propose de ne plus prendre en charge les « bateaux trottoir ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne plus prendre en charge les « bateaux trottoir ».

#### *9) Fermeture de la régie d'avance*

Monsieur le Maire explique que la mairie a une régie d'avance d'un montant de 150€ en monnaie qui ne permet pas d'effectuer d'achats par carte bancaire.

Afin de pouvoir créer une régie d'avance fonctionnant avec une carte bancaire, il est nécessaire de clore la régie d'avance actuelle.

Monsieur le Maire propose de clôturer la régie d'argent liquide, à compter du 31/12/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clôturer la régie d'avance, de 150€ en monnaie.

#### *10) Création d'une régie d'avance avec carte bancaire*

Monsieur le Maire explique que la mairie souhaite créer une régie d'avance afin de pouvoir payer des fournisseurs qui ne prennent pas les mandats administratifs et/ou si besoin de pouvoir régler par carte bancaire des achats en ligne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire explique que les dépenses liées aux frais bancaires seront imputées sur les budgets concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer une régie d'avance avec carte bancaire.

#### *11) Fermeture d'un poste en CDD de 10h*

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement du service, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe que lors du conseil municipal du 4 juillet 2016, nous avons délibéré sur l'ouverture d'un poste de 10h.

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la charge de travail au service technique il est préférable de fermer le poste de 10h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à la date du 5 décembre 2017; pour l'emploi des adjoints technique (ancien effectif 4 nouvel effectif 3) à compter du 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

#### *12) Création d'un poste en CDD de 20h*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement du service, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 20 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à la date du 5 décembre 2017 ; pour l'emploi des adjoints techniques (ancien effectif 3 nouvel effectif 4) au 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget : chapitre 012 (charges de personnel).

#### *13) Vote des indemnités du comptable du Trésor Public*

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le taux plein de l'indemnité de conseil versée au Receveur Municipal pour l'exercice 2017 s'élève à 411,27 €.

Le conseil municipal propose de verser 0 €

Mr le Maire propose de passer au vote.

2 abstentions (Frédéric FARÉ, Adrien FARÉ)

11 pour

#### *14) Vote du quart*

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Autorise le Maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget primitif 2018 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 du chapitre 21, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Crédits ouverts en 2017 :**

**442.562,16 €**

**Montant autorisé avant le vote du BP 2018 :**

**110.640,54 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote du quart.

#### *15) Questions diverses*

Madame DUCRET indique qu'il y a un énorme trou au niveau de la rue du Pont d'Aulne et qu'il est très dangereux, demande qu'un panneau soit mis en place.

Monsieur COLLEU informe qu'un panneau a été mis mais l'emplacement n'est pas très judicieux. Il indique que le trou est rebouché provisoirement car la mairie se bat avec la SAUR depuis plusieurs mois car la SAUR ne rebouche pas les trous d'une manière tout à fait propre après les travaux et ainsi, au bout de 10-15 jours les trous commencent à s'affaisser.

Monsieur COLLEU souhaite prendre un RDV avec le responsable du secteur, à ce jour, il n'a toujours pas rappelé malgré plusieurs messages laissés à son assistante.

Monsieur BOURDEAUX demande si un courrier a été envoyé afin de les informer.

Madame DUCRET indique qu'il serait judicieux d'envoyer en courrier en recommandé afin d'avoir un dossier complet en cas de litige.

Monsieur le Maire et Monsieur COLLEU feront un courrier dès demain.

Monsieur COUËDON souhaite faire le point sur les travaux :

- Les travaux concernant la cour de la salle des fêtes sont finis. Il reste la nouvelle plaque pour regard du compteur d'eau à poser. A l'intérieur de la salle des fêtes, de nouvelles portes d'accès sous la scène, plus larges, vont être installées.
- L'éclairage de la cour de la salle des fêtes et l'éclairage de la cour de la garderie vont être faits mercredi ou jeudi.
- Les piliers de la mairie sont terminés
- Le parking rue du centre, le maçon attend un temps plus clément afin de sceller les petits pavés qui vont délimiter les places de parking ainsi que le béton.
- L'armoire pour la fibre optique sera installée courant décembre. Les travaux seront coordonnés avec l'entreprise qui réalise le parking afin de faire bon du premier coup.
- 

Concernant la réparation du mur entre le cimetière et la propriété de Monsieur BILLAUT, Monsieur COUËDON indique qu'il a pris un RDV avec un géomètre pour réaliser le bornage entre le cimetière et la propriété de Monsieur BILLAUT. Le bornage déterminera si le mur est mitoyen ou pas. Si ce bornage ne convient pas cela partira au tribunal.

Madame DEGAYE informe qu'elle a assisté à la réunion du SIRAYE. À compter du 11 décembre, la commune aura une eau idéale. Le SIRAYE travaille sur ce projet depuis 2012 et a mis en place un nouveau système de traitement calcaire.

Madame DEGAYE indique qu'il faut de ce fait enlever les adoucisseurs dans les habitations car l'eau sera beaucoup plus douce. Tous les habitants recevront un courrier de la part du SIRAYE.

Madame DEGHAÏE informe qu'elle organise un concours d'endurance d'attelage avec les chevaux, ce sera un championnat départemental qui va passer sur Villiers Le Mahieu et notamment prendre le chemin qui longe le zoo de Thoiry. Cette course aura lieu le dimanche 27 mai 2018. Elle organisera la sécurité au niveau des routes avec des bénévoles.

Monsieur le Maire indique avoir eu au téléphone Mr ETNA concernant la fête du village. Mr ETNA l'informe que ce sera le 30 juin en même temps que la kermesse.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable à cette organisation car la kermesse dépend des parents d'élèves et la fête du village de la commune. Les infrastructures seront les mêmes.

Madame HAGNIER demande à Monsieur le Maire à quelle période il souhaiterait faire la fête du village.

Monsieur le Maire indique que la fête du village a toujours été mi-juin.

Madame HAGNIER indique que le 30 juin beaucoup de parents seront déjà partis en vacances.

Monsieur le Maire indique que l'association FAV a pris contact avec l'artificier de l'année dernière, il nous avait dit qu'il ne souhaitait plus le refaire pour des raisons personnelles. Après l'appel de l'association FAV, il leur a indiqué qu'il voulait bien le faire.

Monsieur le Maire indique qu'il avait pris ses dispositions auparavant avec un autre artificier au même niveau financier que le 1<sup>er</sup>.

Monsieur le Maire trouve qu'il se retrouve en porte-à-faux à cause de leur initiative.

Monsieur COLLEU indique que FAV n'avait pas à s'en occuper et à prendre des décisions étant donné que c'est la commune qui règle la facture et qui s'en est toujours occupé.

Monsieur le Maire propose le vendredi 26 janvier pour faire les vœux.

Séance levée à 22h00.